

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL TÉLÉPHONÉ

JEUDI 21 JANVIER 2016 - 18H00/18H45

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BRAHIM Narjess, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GOSSE Cédric, GROSSETETE Jean-Marc, HARRISON Jessica, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MONSERAT Michelle, PEIFFER David, PY Alexandre, SAMMUT Thierry, SAINT-JEAN Bernard, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Absent(s)/excusé(s)	DHELENS Pierre, GAUTHIER Valérie, GODEL Pascal, LAPARADE Jacques, LEBRUN Marlène, LHUISSIER François, ROY Florent, SAGARY Dominique, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.

Conformément aux 2ème et 3ème alinéas du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux : « *Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.* »

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1 Accord de collaboration TEVE - SLE

Emmanuel CHABANNES, Président de Triathlon Évènements présente aux membres du Comité Directeur Fédéral le projet d'accord de collaboration TEVE - SLEVENTS (protocole confidentiel).

L'accord de collaboration est validé par les membres du CDF (18 pour, 1 contre, 1 abstention).

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du CDF pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL OUVERT AUX PRÉSIDENT-E-S DE LIGUES RÉGIONALES

SAMEDI 27 FÉVRIER 2016 - 09H00/17H20

PARIS

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BOURON Luc, BRAHIM Narjess, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, CHILDES Colin, COURPRON Alain, DEPARIS Philippe (commissaire aux comptes), DHELENS Pierre, EXBRAYAT Michel, FANJAUD Agnès, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GAUTHIER Valérie, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Jean-Marc, GUILHOUNET Jean-Louis, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, LEBRUN Marlène, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LORIGNY Patrick, LOY Alain, MAIRE Denis, MEYER Bertrand, MONSERAT Michelle, MOUA Beie, PEIFFER David, PETRICIEN Boris, PORCHER Patrick, PY Alexandre, ROY Florent, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SOIN Patrick, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	DINANE Félix, FAUBERT Michel, HARRISON Jessica, LHUISSIER François, MARCHE Denis, MEUNIER Eric, MOUSSEL René, OREGGIA Gérard, SAEZ Eric, SAGARY Dominique.

Conformément aux 2ème et 3ème alinéas du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux : « *Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.* »

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

Le Secrétaire Général, Patrick SOIN, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 31 janvier :

- 45 224 licences au 31/01/2016 contre 42 965 au 31/01/2015, soit une progression de +5,3%
- 787 clubs au 31/01/2016 contre 771 au 31/01/2015, soit une progression de +2%.

1.2. Siège fédéral : point de situation

Patrick SOIN, Secrétaire Général, indique aux membres du CDF que la lettre ouverte a été adressée aux pouvoirs publics au début du mois de février. Des retours ont été reçus, montrant le grand intérêt porté à la situation.

Le Président, Philippe LESCURE, rappelle le contexte et précise qu'il a été interviewé cette semaine sur ce sujet par différents journalistes. Les médias sont maintenant sensibilisés sur le sujet.

Philippe LESCURE remercie Denis MASSEGLIA et Bernard LAPASSET, qui lui ont proposé de relayer l'action de la fédération auprès des médias et lui ont fait part de leur entier soutien.

1.3. Bilan Séminaire des Président-e-s de Ligues 2015

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente les résultats de l'enquête de satisfaction lancée à l'issue du Séminaire des Président-e-s de Ligues 2015 qui s'est tenu à Strasbourg.

Les participants ont été très satisfaits de l'organisation et le Secrétaire Général remercie Bertrand MEYER, Président de la ligue Alsace, et ses équipes, pour la qualité de l'accueil et de l'organisation.

1.4. Calendrier des réunions 2016 – 1er semestre 2017

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente les dates de réunions institutionnelles aux membres du Comité Directeur et les président-e-s de ligues :

- 21 janvier 2016 : CDF tél
- 19 février 2016 - BDF tél : validation des comptes
- 26 février 2016 - BDF PARIS
- 27 février 2016 - CDF PARIS
- 22.23 avril 2016 à Valence - Séminaire du BDF
- 13.14 mai 2016 à PARIS - BDF
- 27 mai 2016 à PARIS - BDF
- 28 mai 2016 à PARIS - CDF
- 23.24 septembre 2016 à PARIS - BDF
- 28 octobre 2016 à PARIS - BDF
- 29 octobre 2016 à PARIS - CDF
- 18.19.20 novembre 2016 à LILLE - Séminaire des Président-e-s de Ligues
- 16 décembre 2016 à PARIS - BDF
- 13.14 janvier 2017 à PARIS - BDF
- 17 février 2017 - BDF tél : validation des comptes
- 24 février 2017 - BDF PARIS
- 25 février 2017 - CDF ouvert aux aux Président-e-s de Ligues - PARIS
- 18 mars 2017 - AG électorale PARIS CNOF
- 19 mars 2017 - CDF ouvert aux Président-e-s de Ligues - PARIS

1.5. AGF 19 mars 2016 – NANCY : Organisation

Patrick SOIN, Secrétaire Général, fait un point sur l'organisation de la prochaine AGF qui se tiendra à Nancy, le 19 mars prochain.

Il rappelle que toutes les informations liées à l'AGF de NANCY sont disponibles sur le mini site internet dédié et remercie Narjess BRAHIM, qui est à l'initiative de ce nouvel outil de communication.



1.6. Point d'étape : Espace Tri 2.0

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du développement, fait un point de situation sur l'Espace Tri 2.0.

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, présente :

- les dernières évolutions mises en service :
 - application smartphone,
 - simplification de la facturation,
 - suivi /gestion / facturation des pass compétition
- les évolutions à venir :
 - les statistiques détaillées F.F.TRI. / Ligue / Club
 - l'application santé
- les évolutions à prévoir :
 - mutation en ligne
 - prise en compte de l'évolution des agréments Longues Distances
 - intégration du calendrier des épreuves et de la RGF sur l'application smartphone
 - bilan annuel de l'arbitrage

1.7. AGF 19 mars 2016 : Ordre du jour

L'AGF 2015 se déroulera le 19 mars 2016 à NANCY.

La proposition d'ordre du jour de l'Assemblée Générale est la suivante :

1. **Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Fédérale du 14 mars 2015**
2. **Rapport Moral du Président**
3. **Rapports d'Activités :**
 - a. *Secrétaire Général,*
 - b. *Vice-Président en charge des Ligues Régionales et des affaires disciplinaires,*
 - c. *Vice-Président en charge de la Communication et du Marketing,*
 - d. *Vice-Président en charge de la Vie Sportive Nationale,*
 - e. *Vice-Président en charge du Haut Niveau, des Affaires Internationales et du Médical,*
 - f. *Vice-Président en charge du Développement,*
 - g. *Directeur Technique National.*
4. **Rapport Financier du Trésorier Général**

5. Intervention du Commissaire aux Comptes
6. Validation des comptes 2015
7. Proposition de Budgets Prévisionnels 2016
8. Proposition des Coûts 2017
9. Proposition d'évolution du règlement disciplinaire anti dopage
10. Proposition d'évolution des statuts fédéraux
11. Présentation des candidat(e)s à l'élection du Comité Directeur
12. Élection au Comité Directeur Fédéral (1 poste vacant)
13. Remise des récompenses / Challenge national Jeunes des clubs
14. Informations diverses

Le Secrétaire Général précise qu'il s'agit de la dernière AG amenée à valider en séance le PV de l'AG passée. A partir de cette année, les projets de PV d'AG seront transmis par email pour validation afin de pouvoir être diffusés officiellement plus rapidement. Les statuts fédéraux prévoient que les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financiers et de gestion sont communiqués au Ministre chargé des sports, ainsi qu'à la préfecture du département où la Fédération a son siège. Cet envoi se fait généralement dans les 3 mois qui suivent la tenue de l'AG.

Le projet d'ordre du jour est validé à l'unanimité par les membres du CDF.

1.8. Proposition d'évolution des statuts fédéraux

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente la proposition d'évolution des statuts fédéraux et précise que ces propositions ont été validées par le Ministère.

La proposition de modification est [disponible en cliquant ICI](#).

***La proposition est validée à la majorité par les membres du CDF (3 abstentions). Les Président-e-s de Ligues, dont l'avis est demandé à titre consultatif, confirme cette orientation à la majorité (2 abstentions).
Ce texte sera proposé pour adoption à l'AG du 19 mars prochain.***

A l'unanimité, les membres du Comité Directeur Fédéral souhaitent qu'une évolution du collège électoral soit proposée lors de l'Assemblée Générale prévue en mars 2017. Les Président-e-s de Ligues, dont l'avis est demandé à titre consultatif, confirme cette orientation à l'unanimité.

Le Président LESCURE propose qu'un groupe de travail, distinct du groupe de travail relatif à la réforme territoriale, soit missionné sur ce projet complémentaire de modification des statuts fédéraux.

1.9. Proposition d'évolution du règlement disciplinaire anti dopage

Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, précise qu'un nouveau Règlement disciplinaire type de lutte contre le dopage vient d'être publié (décret n° 2016-84 du 29 janvier 2016 relatif aux sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage) et que par une modification de l'article R. 232-86 du code du sport, il est prévu que *"Les fédérations sportives agréées adoptent à l'identique, en application de l'article L. 232-21, le règlement type particulier de lutte contre le dopage reproduit en annexe II-2"*.

Les évolutions notables par rapport au texte précédent sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Le nombre de membres des organes disciplinaires antidopage n'est plus limité à 5 ;
- Les membres des instances dirigeantes de la fédération ne peuvent pas être membres des organes disciplinaires antidopage ;
- Pour tenir compte de l'éloignement géographique ou de contraintes professionnelles ou médicales, à la demande des personnes à l'encontre desquelles une procédure disciplinaire est engagée, des moyens de conférence audiovisuelle peuvent être mis en place par la fédération concernée avec l'accord de l'organe disciplinaire. Les moyens de conférence audiovisuelle doivent respecter un niveau suffisant de sécurité et de confidentialité ;
- La transmission des documents et actes de procédure ainsi que de tout ou partie du dossier disciplinaire peut être réalisée par voie électronique. Cette transmission par voie électronique s'opère au moyen d'une application informatique dédiée accessible par le réseau internet. Les caractéristiques techniques de cette application garantissent la fiabilité de l'identification des personnes à l'encontre desquelles une procédure disciplinaire est engagée, l'intégrité des documents adressés ainsi que la sécurité et la confidentialité des échanges entre ces personnes et l'instance disciplinaire, le président de cette instance ou la personne chargée de l'instruction. Elles permettent également d'établir de manière certaine la date et l'heure de la mise à disposition d'un document ainsi que celles de sa première consultation par son destinataire.
- Le Président de l'organe disciplinaire de 1ère instance peut décider du classement d'une affaire, sans avoir à demander l'avis du médecin fédéral, lorsque le licencié justifie être titulaire d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques accordée :
 - soit par l'Agence française de lutte contre le Dopage
 - soit par une organisation nationale antidopage étrangère, par une organisation responsable d'une grande manifestation sportive internationale mentionnée au 4° de l'article L. 2302 du code du sport ou par une fédération internationale et dont l'agence reconnaît la validité conformément à l'annexe II de la convention internationale mentionnée à l'article L. 2302 du code du sport ;
 - soit par l'Agence mondiale antidopage (ou si cette dernière en reconnaît la validité)
- La personne faisant l'objet d'une procédure peut voir la sanction d'interdiction qu'elle encourt assortie d'un sursis à exécution partiel si elle apporte au directeur des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage des éléments constitutifs d'une aide substantielle au sens de l'article L. 2304 du code du sport;
- Toute personne dont l'audition paraît utile peut être entendue par l'organe disciplinaire. Si une telle audition est décidée, le président de l'organe disciplinaire en informe l'intéressé avant la séance ;
- L'Agence mondiale antidopage, la fédération internationale compétente, le Comité international olympique, le Comité international paralympique ainsi que le président de la

féderation peuvent également interjeter appel de la décision de l'organe disciplinaire de première instance ;

- Mise à jour des sanctions et ajout d'une possibilité de réduction du quantum de la sanction si les personnes concernées avouent avoir commis une infraction et que ces aveux sont les seules preuves fiables de ces infractions, ou avouent les faits sans délai après qu'une infraction leur a été notifiée.

Il est proposé au CDF d'adopter ce nouveau règlement disciplinaire antidopage. Cette proposition est validée à l'unanimité des membres du CDF. Ce texte sera proposé pour adoption à l'AG du 19 mars prochain.

2. Trésorerie Générale

2.1. États financiers 2015 / Arrêté des comptes

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente le détail des comptes annuels établis par nos services comptables et validés par le Cabinet Accord Sport.

Il remercie Odile NJOUANDJA, notre comptable et Thècles AGNUS, experte comptable du cabinet Accord Sport, pour le travail conséquent effectué compte tenu des courts délais de préparation.

Il précise qu'il a été très difficile de sortir les comptes dans ces délais car le calendrier des travaux de clôture des comptes, d'intervention du cabinet d'expertise comptable et du commissaire aux comptes est extrêmement serré.

Emmanuel CHABANNES rappelle qu'il s'agit d'un exercice sur 14 mois ce qui a un impact important.

Le Trésorier Général indique que le résultat 2015 de la F.F.TRI. que nous avons à valider ce jour s'élève à 10.415 euros.

Celui de TEVE en cours de clôture est au même moment (chiffre non définitif) de l'ordre de -225.000 euros. Il précise également que l'augmentation de capital de TEVE n'a pu se faire qu'à hauteur de 350.000€ et non à hauteur des 400.000 € adoptés par le CDF du 24 octobre 2015.

La balance des deux structures sera donc déficitaire autour de 200 k€, ce qui correspond aux perspectives que nous avons envisagées.

Monsieur Philippe DEPARIS, Commissaire aux comptes, rappelle les délais très courts d'intervention. Il explique les 2 principaux points d'audit : la valorisation du bâtiment du 31 bd Marcel Sembat à Saint Denis et la valeur de la participation de TEVE.

Il est proposé au CDF d'adopter l'arrêté des comptes. L'arrêté des comptes fédéraux est validé à l'unanimité des membres du CDF.

2.2. CNF Contrôle de Gestion sur les comptes 2014/2015

Alain COURPRON, Président de la Commission Nationale Financière informe les membres du CDF que le contrôle de gestion n'a pas pu être établi en raison des délais trop restreints.

2.3. Budget prévisionnel 2016

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente le budget prévisionnel 2016.

Il est proposé au CDF d'adopter le budget prévisionnel 2016. Il est validé à la majorité (1 abstention) par les membres du CDF.

2.4. Proposition des coûts 2017

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente la proposition de coûts 2017. Il propose le maintien des coûts actuels et indique que les modalités de facturation des pass compétitions ont été précisées de la manière suivante :

La facturation des pass compétition est établie sur la base de la liste des partants. Sauf si l'organisateur le prévoit, le pass compétition n'est pas remboursable au participant en cas de non participation, quelle soit justifiée ou non.

Il est proposé au CDF d'adopter la proposition des coûts 2017. Elle est validée à la majorité (1 abstention) par les membres du CDF.

3. Marketing / Communication

3.1. Bilan média 2015

Frank GASQUET, Vice-Président en charge de la Communication et Marketing, présentera ce bilan média 2015 à la prochaine Assemblée Générale Fédérale de Nancy.

4. Triathlon Évènements

4.1. Point accord de collaboration TEVE/SLE

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, informe les membres du CDF que l'accord de collaboration a été signé entre TEVE et Sport Lab Events (SLE). Les contrats en résultant (pacte d'associés, concession de marques, statuts SAS de la Holding) sont en cours de mise en oeuvre. Nos conseils juridiques et financiers ont pris connaissance des contrats proposés par SLE. Ceux ci ne soulèvent pas de questions fondamentales, mais des points sont à éclaircir et des précisions sont à apporter. Un retour de proposition par TEVE à SLE est calé avant le 4 mars.

4.2. Triathlon de PARIS 2016

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, effectue un bref point d'étape sur le Triathlon de Paris 2016 qui aura lieu le 29 mai prochain. 1000 concurrents sont enregistrés sans qu'aucune publicité n'ait été faite. La campagne de communication commence seulement. On souligne l'apport des revues Jogging et Le Cycle, propriétés de notre nouveau partenaire Move Publishing



(actionnaire majoritaire de SLE) qui sont impliqués dans cette campagne. L'affiche de la manifestation est présentée.

Garmin a confirmé son implication comme prévue en 2016.

4.3. Triathlon de NICE et Bike & Run de Paris 2016

On relève 900 inscrits au triathlon de Nice et l'opération suit son cours normal. Le Bike and Run n'a pas encore été lancé.

4.5. Point Embrun 2016-2017

Philippe LESCURE précise que l'organisation 2016 sera supportée par l'Embrunman et que la F.F.TRI. collaborera comme à l'habitude dans le cadre d'un accord de coopération.

Une nouvelle étape est à l'étude en 2016 et des discussions en cours pour que l'opération soit reprise par l'entité fédérale (F.F.TRI.-TEVE) à partir de 2017.

5. Vie Sportive

5.1. Réunion des clubs de D1

Dominique SAGARY, Vice-président en charge de la Vie Sportive, informe les membres du CDF de la date de la réunion annuelle de clubs de D1 se tiendra, cette année, le 12 mars 2016, de 9h30 à 16h00, au stade Charléty.

5.2. Tenues arbitres

Philippe LESCURE rappelle les différentes échéances du calendrier de cette évolution :

- **Octobre 2015** : Présentation et proposition au CDF,
- **Novembre 2015** : Présentation aux Président-e-s de ligues lors de son séminaire,
- **Début 2016** : Commande des tenues,
- **2016 - 2017 - 2018** : Adoption des ligues progressive des nouvelles tenues,
- **2020** : Adoption définitive des nouvelles tenues

Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage, propose un nouveau modèle de tenue et précise que 3 sociétés ont été consultées.

Patrick LORIGNY précise que la CNA n'a pas proposé le changement de tenue, un nouveau vote est donc proposé pour valider cette orientation :

La proposition de changement de tenue est validée par les membres du CDF à la majorité (7 abstentions, 7 contre).

Patrick SOIN, Secrétaire Général, propose que les prototypes de ces chasubles soient présentées au Comité Directeur Fédéral du 20 mars 2016, pour décision.

5.3. Projet d'évolution du règlement intérieur de la CNA

Pascal GODEL présente une nouvelle version du règlement intérieur de la CNA ([Disponible en cliquant ICI](#)).

La proposition est validée par les membres du CDF à l'unanimité.

6. Développement

6.1. Présentation du logiciel Santé

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du Développement, présente le logiciel Santé aux membres du CDF. Il précise que des formations, d'une durée de 4 heures, sont prévues aux référents "santé" des ligues régionales.

6.2. Plan citoyen du sport

Dans le cadre de l'agenda "Triathlon Citoyen", la F.F.TRI. souhaite mettre en avant les actions portées par les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales, au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au travers un appel à projet. 5 projets pourront être soutenus à hauteur de 5000 euros.

Le détail de l'appel à projet est disponible sur le site fédéral à l'adresse suivante : http://fftri.com/files/pdf/Appel%20a%CC%80%20projet%20Triathlon%20Citoyen_0.pdf



Appel à projet
« Triathlon Citoyen »



6.3. Guide pratique d'une épreuve loisir

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du Développement, présente le guide pratique d'une épreuve loisir ([disponible en cliquant ICI](#)).

La proposition est validée par les membres du CDF à la majorité (1 contre, 5 abstentions).

6.4. Proposition d'avenant à la Réglementation Sportive 2016

Pierre BIGOT, Président de la Commission Nationale de la Réglementation, présente les différentes propositions d'avenant à la RGF 2016 :

- **Concernant le certificat médical :**

Il est proposé de prendre en compte les articles 219 et 220 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant notamment les articles L231-2, L231-2-1 du code du sport et L. 552-1 du code de l'éducation :

- le certificat médical de non contre indication à la **pratique du sport en compétition**, de moins de un an à la date de demande de licence ou de l'épreuve (pour les non licenciés) suffit désormais, il devient inutile de préciser le sport concerné ou la discipline concernée.

- les **licenciés UNSS** n'ayant plus à présenter de certificat médical au moment de leur prise de licence, ils **devront désormais présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition**, de moins de un an à la date de l'épreuve

Il est proposé de modifier la RGF en conséquence. ***La proposition est validée par les membres du CDF à l'unanimité. Cet avenant s'applique dès la saison 2016.***

- **Concernant les chaussures à ressort et autres artifices :**

Il est apparu sur le marché de nouvelles chaussures qui, munies d'un ressort restituent l'énergie du poids du corps et donc favorisent les athlètes sur une compétition. Il est proposé de préciser dans la RGF que « tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit ».

La proposition est validée par les membres du CDF à l'unanimité. Cet avenant s'applique dès la saison 2016.

- **Concernant le lieu de déclaration des épreuves se déroulant sur plusieurs ligues :**

Lorsqu'une course se déroule sur plusieurs ligue, aucune règle ne définit auprès de quelle ligue il faut déclarer la compétition. Il est proposé d'ajouter dans la RGF que l'organisateur doit déclarer la manifestation dans la ligue où a lieu le départ de la compétition.

La proposition est validée par les membres du CDF à la majorité (6 abstentions, 3 contres). A la majorité (19 POUR) les membres du CDF décident d'appliquer cette évolution à partir de la saison 2017 et non dès la saison en cours.

7. Haut Niveau / International / Médical

7.1. Bilan des Équipes de France 2015

Frank BIGNET, Directeur Technique National, présentera le bilan des Équipes de France 2015 lors de son intervention à l'Assemblée Générale de Nancy du 19 mars 2016.

7.2. RIO 2016

Ce point est reporté au Comité Directeur Fédéral du 20 mars 2016.

7.3. Bilan Club France 2015 et évolutions 2016

Dominique FRIZZA, Vice-président en charge du Haut Niveau, des Relations Internationales et du Médical, présente le bilan Club France 2015 et rappelle les objectifs du dispositif. L'évolution depuis 2013 est de +23,70%. En 2015, le nombre de médailles obtenus est de 52 dont 23 en or.

Il présente également les différentes étapes du Club France 2016 avec une offre sportive variée.

Dominique FRIZZA remercie Kahena TAALBA pour son engagement et la qualité de son travail au sein de ce dispositif.

7.4. Point réunions internationales

Dominique FRIZZA, présentera ce point lors du Comité Directeur Fédéral du 20 mars 2016.

7.5. PARIS 2024

Dominique FRIZZA fera un point d'étape au Comité Directeur Fédéral du 20 mars 2016.

8. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

8.1. Bilan 2015 accord cadre

Cédric GOSSE, Vice-président en charge de la Relation avec les Ligues Régionales et de la Discipline, présente quelques éléments du bilan de l'accord cadre 2015 qui sera présenté intégralement à l'AGF de Nancy.

8.2. Réforme territoriale

Cédric GOSSE rappelle la démarche fédérale entrepris depuis plusieurs mois.

Il remercie le groupe de travail pour son engagement et son implication. Il demande au CDF de voter les propositions énoncées ci dessous :

8.2.1. Acter le principe de création d'associations de coordination entre les ligues régionales existantes concernées par la réforme territoriale (hors Ligue Normandie)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2.2. Reconnaître pour les besoins de la réforme ces associations de coordination comme des organes déconcentrés de la Fédération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2.3. Adopter les statuts types définissant les missions et le cadre de fonctionnement des associations de coordination

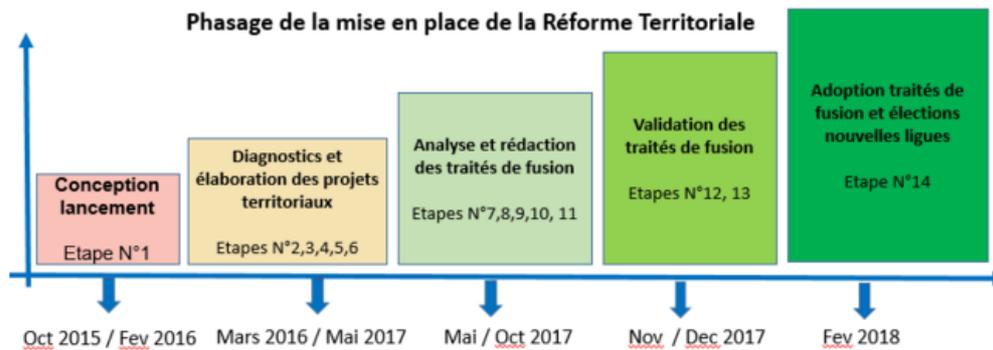
La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2.4. Déléguer au BDF le contrôle (instruction / validation) de la mise en place des statuts types dans les structures de coordination

La proposition est adoptée à l'unanimité.



8.2.5. Adopter le calendrier général de mise en place de la réforme



La calendrier général est adopté à l'unanimité

8.2.6. Acter la mise en place d'une trame fédérale de traité de fusion à utiliser obligatoirement par toutes les ligues concernées.

La proposition est adoptée à l'unanimité

8.2.7. Déléguer au BDF la validation de cette trame produite par un prestataire juridique

La proposition est adoptée à l'unanimité

8.2.8. Déléguer au BDF le contrôle et la validation des traités de fusion avant adoption par les Comités Directeurs respectifs de chaque ligue concernée par la réforme

La proposition est adoptée à l'unanimité

9. Questions / Informations diverses

Philippe LESCURE informe les membres du CDF que Dominique FRIZZA a été désigné officiellement par l'International Triathlon Union : délégué technique aux JO de RIO. Il félicite Dominique FRIZZA pour cette désignation.

Philippe LESCURE informe également les membres du CDF que Marisol CASADO, Présidente de l'International Triathlon Union va intégrer le Comité d'évaluation des Jeux de 2024.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du CDF pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AUX PRÉSIDENT-E-S DE LIGUES RÉGIONALES

DIMANCHE 20 MARS 2016 - 09H30/11H45

NANCY

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, DINANE Félix, DHELENS Pierre, DUPONT Anne-Charlotte, EXBRAYAT Michel, FANJAUD Agnès, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GAUTHIER Valérie, GODEL Pascal, GROSSETETE Jean-Marc, HARRISON Jessica, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LORIGNY Patrick, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MEYER Bertrand, MEUNIER Eric, MONSERAT Michelle, MOUSSEL René, PEIFFER David, PETRICIEN Boris, POGGI Benjamin (représentant de la ligue des Pays de la Loire), PORCHER Patrick, PY Alexandre, ROY Florent, SAEZ Eric, SAGARY Dominique, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SIMON Hervé (Président de la FRMN), SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Absent(s)/ excusé(s)	CHILDES Colin, FAUBERT Michel, GASQUET Frank, GOSSE Cédric, GUIRAUD Philippe (représentant de la ligue Languedoc Roussillon), LEBRUN Marlène, LHUISSIER François, OREGGIA Gérard, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

Le Secrétaire Général, Patrick SOIN, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs à fin du mois de février 2016 :

- 46 634 licences au 29/02/2016 contre 43 845 au 28/02/2015, soit une progression de +6,4%
- 790 clubs au 29/02/2016 contre 773 au 28/02/2015, soit une progression de +2,2%.

1.2. Service civique

Le Directeur Technique National, Frank BIGNET, présente les principales modalités du service civique.

Philippe LESCURE, rappelle que la présentation du service civique a pour but de sensibiliser les Ligues Régionales et qu'elles soient aussi un relais d'information pour les clubs.

Le Président de la Commission Nationale des Grandes Épreuves, Christophe LEGRAND, précise qu'il a mis en place un service civique au sein de son club via un agrément individuel. Il insiste sur l'importance du suivi pour ce type de dispositif et que la demande d'agrément reste simple.

Patrick LORIGNY, Président de la Ligue Poitou-Charentes confirme ses propos à travers l'exemple de 2 services civiques déployés sur sa région.

Frank BIGNET informe l'ensemble des Président-e-s de Ligues que les structures fédérales pourront recruter via un agrément individuel ou collectif (avec un périmètre des missions définies par la fédération). La demande d'agrément est en cours et une communication sera faite lors de l'obtention de celui-ci par l'agence du service civique.

1.3. Organisation CA du 28 mai 2016

Le Secrétaire Général, Patrick SOIN, rappelle que compte tenu de l'organisation de l'Euro de Football en juin 2016, la date du Conseil d'Administration du 11 juin est avancée au samedi 28 mai 2016.

Le CA se tiendra au CNOSF de 9h à 18h. Un hébergement est prévu à l'IBIS GENTILLY.

2. Vie Sportive

2.1. Tenues arbitres

Pour rappel, Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage, avait fait une proposition de nouvelle tenue (et avait précisé que trois sociétés seraient consultées) lors du Comité Directeur ouvert aux Président-e-s de Ligues Régionales du 27 février 2016 pour adoption afin que la fabrication soit lancée début mars 2016. Le calendrier validé lors du CDF du 13 juin 2015 était :

- Début 2016 : Commande des tenues pour les ligues qui le souhaitent,
- 2016 - 2017 - 2018 : Adoption progressive des nouvelles tenues par les ligues,
- 2020 : Adoption définitive des nouvelles tenues

Deux prototypes sont donc présentés :

- Le prototype de la marque DECOUX au tarif unitaire de 41,40€ TTC (le modèle est identique à celui qui a été présenté lors des précédents CDF, seule la couleur a été modifiée).
- Le prototype de la marque MAKO au tarif unitaire de 36,00€ TTC, présenté en séance.

Le Président, Philippe LESUCRE, rappelle qu'il avait été proposé que le prix de la chasuble soit plafonné à 30,00€ pour les Ligues Régionales et que l'éventuel dépassement soit pris en charge

par la Fédération. Cette proposition a été validée par les membres du Bureau Directeur en décembre 2015.

Le Vice-président en charge de la Vie Sportive, Dominique SAGARY, précise que, suite aux différentes demandes, un modèle pour femme est dès à présent disponible.

Le Président, Philippe LESCURE, propose aux membres du Conseil d'Administration de voter pour la nouvelle tenue officielle.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 17 voix pour la tenue arbitre de la marque MAKO
- 1 voix pour la tenue arbitre de la marque DECOUX
- 6 abstentions

Philippe LESCURE annonce donc que la proposition de la société MAKO est adoptée.

3. Développement

3.1. Présentation des raids

Philippe LESCURE remercie Monsieur Hervé SIMON, Président de la Fédération des Raids Multisports de Nature, pour sa présence lors de ce Conseil d'Administration.

Le Vice-président en charge du Développement, Jean-Michel BUNIET, rappelle que, suite à la proposition du Ministère, le Comité Directeur de la FRMN a opté pour une concertation avec la F.F.TRI.. Ainsi, le 21 février 2015 des engagements sur le fonctionnement de travail ont été conclus.

L'intégration totale des Raids dans la Réglementation Générale Fédérale est à finaliser, notamment concernant les accessibilités et les distances.

Monsieur Hervé SIMON remercie Philippe LESCURE et Jean-Michel BUNIET et tient à rappeler qu'il a choisi la Fédération Française de Triathlon, comme fédération déjà délégataire, surtout pour son dynamisme.

4. Haut Niveau / International / Médical

4.1. Bilan suivi socio professionnel 2015

Frank BIGNET, Directeur Technique National, présente un bilan annuel du suivi socio professionnel des sportifs de haut niveau.

Il rappelle les valeurs appréciées par nos partenaires institutionnels et privés : la transparence, l'honnêteté et le respect.

4.2. RIO 2016

Les Jeux Olympiques et Paralympiques se déroulant au Brésil, Frank BIGNET attire l'attention sur les complications que rencontrent actuellement l'organisation de ce grand événement sportif : le

virus ZIKA qui a malheureusement atteint certaines côtes du Brésil, mais également la situation financière qui s'est dégradée au sein de ce pays.

4.3. PARIS 2024

Dominique FRIZZA, Vice-président en charge des Affaires Internationales, explique aux membres du CA les principaux enjeux et surtout l'importance de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

5. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

5.1. Réforme territoriale

Philippe LESCURE excuse l'absence de Cédric GOSSE, et informe qu'un point sur la réforme territoriale sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour lors de chaque Conseil d'Administration.

6. Questions diverses

Philippe LESCURE, remercie Alexandre PY, Président de la Ligue Lorraine, ainsi que tous ses bénévoles pour l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale qui s'est déroulée le samedi 19 mars 2016 à NANCY.

Philippe LESCURE tient à féliciter une nouvelle fois Anne-Charlotte DUPONT, élue au Conseil d'Administration lors de cette Assemblée Générale Fédérale.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration et les Président-e-s de Ligues Régionales pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SAMEDI 28 MAI 2016 - 09H00/15H00
PARIS

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BRAHIM Narjess, BUNIET Jean-Michel, COURPRON Alain, DUPONT Anne-Charlotte, DHELENS Pierre, FRITSCH Guillaume, GAUTHIER Valérie, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, HUOT-JEANMAIRE Françoise, LEBRUN Marlène, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LHUISSIER François, MAIRE Denis, MONSERAT Michelle, MOUA Beie, PY Alexandre, ROY Florent, SAGARY Dominique, SAINT-JEAN Bernard, SOIN Patrick, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, CHABANNES Emmanuel, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GROSSETETE Jean-Marc, HARRISON Jessica, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, MARCHE Denis, PEIFFER David, SAMMUT Thierry, VIDIL Andrée.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 30 avril 2016 :

- 47916 licences au 30/04/2016 contre 45088 au 30/04/2015, soit une progression de +6,3%
- 791 clubs au 30/04/2016 contre 776 au 30/04/2015, soit une progression de +1,93%.

1.2. Siège fédéral : point de situation

Philippe LESCURE rappelle aux membres du CA le contexte et la date de la prochaine audience, le 07 juillet prochain.

Il tient également à remercier le personnel fédéral et les élus souvent présents au siège fédéral pour leur patience et pour travailler dans des conditions difficiles.

Jacky BAUDRAND, présente aux membres du CA un accord de méthode pour réorienter la stratégie immobilière. Il précise que trois rendez vous avec des élus locaux ont été tenus récemment : un rendez vous avec le Maire Adjoint de Saint Denis, une rencontre avec Monsieur HANOTIN, Député de Seine Saint Denis et enfin, un rendez vous avec Monsieur Patrick BRAOUZEC, Président de Plaine Commune.

Il les remercie pour leur accueil et pour leur engagement à tous à faire avancer le dossier.

Le Conseil d'administration valide l'accord de méthode.

1.3. Point RH/audit

Patrick SOIN, présente aux membres du CA le point intermédiaire d'audit fait par la société TEAM CODEV et qui permet de faire un point d'étape du projet de transformation organisationnelle validé en 2014 notamment pour :

- Identifier les changements mis en place et ceux qui restent à effectuer
- Valoriser les progrès
- Préciser et clarifier les besoins d'amélioration, de changement à court terme

TEAM CO DEV a adressé aux salariés, aux cadres techniques présents au siège et aux élus du BE un questionnaire, a conduit un entretien collectif avec une dizaine de salariés, a conduit des entretiens individuels avec certains salariés et certains élus.

Les résultats du point d'étape du projet de transformation organisationnelle sont présentés en séance. Des progrès ont été constatés (71% de taux de satisfaction pour 53% en 2014), une première étape de structuration a été franchie mais il faut poursuivre la transformation :

- Continuer la structuration au bon niveau et développer un management collaboratif avec des principes partagés (recrutement, missions, priorités, responsabilisation, développement des compétences, mode projet)
- Réfléchir avec un groupe de travail d'élus à l'évolution de leurs rôles dans le management et pilotage (gouvernance, stratégie, opérationnel) de la F.F.TRI. pour s'accorder sur une approche commune, simplifier les décisions, gérer de priorités
- S'appuyer sur les valeurs pour améliorer l'ambiance, la cohésion, l'engagement et ainsi favoriser les changements et le bien être

Le Président, Philippe LESCURE, remercie l'ensemble des participants, élus, salariés ou cadres techniques, d'avoir participé à ce point intermédiaire qui a permis de dresser une photographie de l'organisation. Il souligne, de la part d'une large majorité, une volonté de progresser et de faire progresser.

1.4. Point d'étape : Espace Tri 2.0

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du développement, fait un point de situation sur l'Espace Tri 2.0 et présente les différentes évolutions prévues pour la saison prochaine.

1.5. AG du CPSF

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, a assisté, le 20 mai dernier, à l'AG du Comité Paralympique et Sportif Français.

2. Trésorerie Générale

2.1. Point de trésorerie

Bernard SAINT-JEAN, Directeur Général, présente un point de trésorerie au 30 avril 2016 pour les comptes F.F.TRI. et TEVE.

Il précise que les services comptables de la F.F.TRI. finalisent actuellement l'adoption d'un nouveau suivi budgétaire intégré dans le logiciel SAGE. Ce nouvel outil permettra de gagner en temps et en rigueur et permettra une nouvelle présentation du suivi à compter du prochain CA.

3. Triathlon Évènements

3.1. Point d'information événements TEVE

Bernard SAINT-JEAN, Directeur Général de TEVE, fait un point sur les évènements.

Jacky BAUDRAND évoque le Triathlon de PARIS et ses points d'amélioration : amélioration de la sécurité, gestion des consignes, cadeaux aux concurrents, points de chronométrage...

Il remercie MOVE PUBLISHING, très proactif à nos côtés sur cette action.

3.2. Accord TEVE/MOVE PUBLISHING

Bernard SAINT-JEAN, informe les membres du CA de la finalisation de l'accord avec MOVE PUBLISHING, accord validé par nos avocats respectifs.

Les signatures du pacte d'associés, de la cession de marques et de la création de la holding TRIATHLON MOVE PUBLISHING ont été réalisées ce jour.

4. Vie Sportive

4.1. Dérogations accordées par la CNS

Jacky BAUDRAND, président de la Commission Nationale Sportive, présente aux membres du CA le récapitulatif des dérogations accordées par la CNS.

Depuis le début de l'année, la Commission Nationale Sportive s'est réunie 7 fois et a notamment examiné 14 demandes de dérogation. 8 demandes ont été refusées, 6 dérogations ont été accordées.

Il remercie les membres de la CNS pour leur investissement.

4.2. Point de situation : tenues arbitres

Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale de l'Arbitrage, informe les membres du CA que quelques modifications mineures ont été apportées au contrat. Il précise que 500 chasubles sont attendus pour la 1ère commande.

Un courrier sera prochainement adressé aux ligues régionales les informant du changement de tenues. Le recensement des besoins en tailles sera également fait par la même occasion.

4.3. Labels calendrier GEF 2017

Christophe LEGRAND, président de la Commission Nationale des Grandes Épreuves, informe les membres du CA de la validation par le Bureau Exécutif de l'attribution du label "**championnat de France de Duathlon Jeunes**" 2017 à l'organisateur de **Bondoufle** (91). L'épreuve se tiendra en avril 2017.

5. Développement

5.1. Cadre technique inter fédéral

Frank BIGNET, Directeur Technique National, informe les membres du CA de l'arrivée de Guillaume DAURES en tant que cadre technique inter fédéral en charge du développement, de la pratique des jeunes scolarisés et de la lutte contre les discriminations. Il précise que Guillaume DAURES sera, entre autres, porte parole de l'École Française de Triathlon aux côtés de la F.F.TRI. afin d'assurer la promotion du dispositif et lui souhaite la bienvenue.

5.2. Convention MENESR/MVJS/USEP/UNSS/F.F.TRI.

Le 31 mai prochain, le Président signera, pour une durée de quatre ans, la convention qui lie le Ministère de l'Éducation Nationale - de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Ville - de la Jeunesse et des Sports, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'Union Sportive de l'Enseignement du 1er Degré (USEP) et la F.F.TRI..

La signature se fera à Roland Garros, en présence de la Ministre, Madame Najat VALLAUD BELKACEM le 31 mai.

Cette convention devra permettre de favoriser l'évolution des pratiques du triathlon et des disciplines enchaînées à l'école, au collège et au lycée.

Philippe LESCURE souhaite qu'elle soit, une fois signée, transmise aux Président-e-s de Ligues régionales et aux clubs et qu'un plan d'actions soit établi afin de "faire vivre" cette convention et qu'elle soit connue et appropriée par le plus grand nombre.

5.3. Proposition d'évolution de la Réglementation Sportive

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du développement, présente la proposition d'évolution de la RGF.

5.4. Évolution des règles spécifiques aux Raids

Jean Michel BUNIET propose aux membres du CA l'évolution des règles spécifiques aux raids.

Il présente le projet d'intégration des règles relatives au championnat de France des Raids et au challenge national des Raids au sein de notre RGF. Ce projet fait encore l'objet d'échanges avec la FRMN et n'est pas encore définitif.

Lorsque le projet sera abouti, il sera intégré au projet de RGF 2017 et sera soumis à validation des membres du CA.

5.5. Testing santé pour les Président-e-s de ligues et les membres du CA

Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, propose qu'un testing santé soit proposé à tous les administrateurs et les Président-e-s de Ligue le lendemain de l'AG. Il sera organisé, si possible en fonction de la disponibilité, au stade Charléty.

6. Relation avec les Ligues Régionales / Discipline

6.1. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice-président en charge de la Relation avec les Ligues Régionales, fait un point d'étape sur le dossier de la réforme territoriale. Il informe de sa présence à une réunion qui se tiendra prochainement au CNOSF sur le sujet.

Cédric GOSSE précise que, comme la F.F.TRI., nombre de fédérations ont choisi la stratégie des structures de coordination. Par ailleurs, un tour de France "téléphoné" des territoires est actuellement en cours pour réaliser un point d'étape sur les avancées des travaux.

Enfin, il informe les membres du CA que la première association de coordination : Bourgogne - Franche Comté a été créée et que le numéro d'agrément est reçu.

Cédric GOSSE appelle l'attention des administrateurs du CA concernant l'accompagnement proposé par la société Accord Sports (prestataire fédéral). Il explique que cet accompagnement, bien qu'il ne soit pas obligatoire, doit permettre de respecter le calendrier de mise en oeuvre de la réforme, d'éviter des frais non prévus mais surtout, de permettre, à terme, la bonne validation des traités de fusion.

7. Questions et informations diverses

Création d'un pass stage

Afin de couvrir les ligues et comités départementaux qui souhaitent ouvrir les stages qu'ils organisent aux non licenciés, Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, propose de mettre en place un pass stage et les modalités de fonctionnement suivantes :

- déclaration préalable du stage à la F.F.TRI.
- renseignement et signature d'un formulaire d'inscription
- remontée à la F.F.TRI. du nombre de stagiaire non licencié

Il informe les membres du CA de la gratuité du pass, à titre expérimental, pour une période d'un an.

Création d'une licence action

A l'image de la licence "Savoir nager" de la FFN, Jean-Michel BUNIET, propose de créer une licence "action" à durée déterminée de quatre mois.

Cette licence Action serait prise auprès d'un club au travers l'Espace Tri 2.0, à un prix fixe proposé de 12 € (2€ pour l'assurance, 5€ pour la F.F.TRI., 5€ pour la ligue concernée).

Le principe a été acté par le Bureau Exécutif. Ce projet sera discuté lors du prochain Séminaire des Président-e-s de Ligues Régionales puis voté par les différentes instances : CA et AGF. pour une application au 01 avril 2017.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION TÉLÉPHONÉ OUVERT AUX PRÉSIDENT-E-S DE LIGUES RÉGIONALES

MARDI 04 OCTOBRE 2016 - 18H00/19H30

Présent(s)	BAUDET Robyn, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, BIGNET Frank, BRAHIM Narjess, BUNIET Jean-Michel, CHILDES Colin, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, DINANE Félix, EXBRAYAT Michel, FANJAUD Agnès, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JEAGER Denis, LAPARADE Jacques, LEBRUN Marlène, LESCURE Philippe, LORIGNY Patrick, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MEYER Bertrand, MONSERAT Michelle, MOUSSEL René, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SAEZ Eric, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SOIN Patrick, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, FAUBERT Michel, GAUTHIER Valérie, GUILHOUNET Jean-Louis, GROSSETETE Jean-Marc, LEGRAND Christophe, HARRISON Jessica, LHUISSIER François, MEUNIER Eric, OREGGIA Gérard, PETRICIEN Boris, PORCHER Patrick.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président LESCURE tient à exprimer un message de reconnaissance fédérale à Dominique SAGARY, démissionnaire de toutes ses fonctions, au regard de son inlassable activité au sein de notre fédération. Le Président LESCURE a pu mesurer son implication et son attachement au développement du triathlon les douze dernières années et salue son action, toujours empreinte de l'intérêt général pour notre sport.

Il souhaite la bienvenue à la nouvelle Présidente de la ligue Côte d'Azur, Madame Robyn BAUDET, récemment élue et lui souhaite le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

Avant de traiter les points à l'ordre du jour, le Président, Philippe LESCURE, souhaite revenir sur l'annulation du Triathlon de Nice Côte d'Azur 2016 afin d'apporter quelques éléments d'information.

Il précise notamment qu'après la tragédie du 14 juillet dernier à Nice, plusieurs réunions d'organisation se sont tenues avec les autorités, dans le but d'assurer les dispositifs de sécurité et de secours dans le cadre de l'état d'urgence.

Toutes les solutions ont été envisagées avec l'Etat pour répondre aux conditions de sécurité optimales. La Ville de Nice, au terme de nombreux échanges avec l'Etat, a estimé que ce dispositif nécessitait un engagement trop important de forces de l'ordre déjà beaucoup mobilisées par ailleurs en cette période d'Etat d'urgence.

La F.F.TRI., qui de son côté avait mis tout en œuvre pour l'organisation de ces épreuves (Course Elite du Grand Prix de D1, Championnats de France Groupes d'Âges et Course Open), mesure la déception des concurrents, s'y associe et regrette profondément cette décision.

1. Bilan et Perspectives Jeux Olympiques / Jeux Paralympiques

Le Président, Philippe LESCURE, souhaite effectuer un premier bilan des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques.

Il informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues que le Bureau Exécutif a validé l'ouverture, dans les prochains jours, des "Etats fédéraux du Sport de Haut Niveau".

Il s'agit de dresser le bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques mais aussi de l'ensemble de l'olympiade en analysant les résultats sur les 4 années, en faisant un état des lieux de notre haut niveau. Ces Etats fédéraux permettront, entre autres, de dresser les perspectives du Haut niveau et de la performance. Tous les acteurs de la vie fédérale y seront associés.

Un premier travail sera fait à l'occasion des différentes réunions prévues prochainement et qui serviront de temps d'analyse : colloque de la DTN, des CTL, séminaire des Président-e-s de ligues, séminaire Equipe de France en Avignon...

Philippe LESCURE précise que la restitution de ces travaux se fera le samedi 03 décembre prochain à l'occasion de la réunion des "Etats fédéraux du Sport de Haut Niveau". Ainsi, des préconisations et des orientations pourront être tracées pour la prochaine olympiade et les futures.

Cette démarche s'inscrit, en parallèle, dans les travaux des "Etats généraux du Sport de Haut Niveau" initiés par le Ministre à la rentrée 2016.

Le Président informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues qu'une cérémonie en l'honneur de Gwladys LEMOUSSU aura lieu à l'occasion de l'Assemblée Générale du 18 mars 2017, à PARIS.

Il en profite pour féliciter une nouvelle fois la récipiendaire pour cette médaille représentant un beau symbole et au succès valorisant. Il félicite par la même occasion l'ensemble de l'Équipe de France paralympique qui a donné le meilleur d'elle-même lors de ses deux superbes courses.

Frank BIGNET, Directeur Technique National, rappelle qu'à chaque fin d'olympiade, il est utile d'interroger les acteurs du système.

Des entretiens conduits par les entraîneurs nationaux ont d'ores et déjà commencé avec les sportifs sélectionnés aux Jeux et leurs entraîneurs personnels.

Avant de réfléchir à une méthode, il faut prendre à minima deux précautions. Primo, l'échec comptable de Rio ne doit pas altérer l'ambition fédérale pour les prochains Jeux. Deuxio, la distinction entre les résultats de l'olympiade et ceux des Jeux doit être faite. 29 est le nombre de secondes qu'il a manqué pour atteindre la médaille aux JO de Rio. L'analyse objective et critique ne doit pas uniquement dépendre de ses quelques secondes.

Les membres du Conseil d'Administration et les Président-e-s de Ligues Régionales sont légitimes pour apporter leur contribution sur différentes thématiques :

Thème 1 : Quelle définition du sport de haut niveau ?

Pistes de discussion : quels sont les principes communs qui définissent le sport de haut-niveau ? Doit-on distinguer le sport de haut niveau du sport olympique et paralympique ? Comment prendre en compte la spécificité du modèle sportif français ?

Thème 2 : Comment le sport pour tous peut-il préfigurer le sport de haut niveau ?

Pistes de discussion : Quels liens entre le sport pour tous et le sport de haut niveau dans les clubs, les ligues régionales ? Comment les éducateurs forment, éduquent, transmettent une culture sportive ? Quelle formation ? Quel outil ?

Thème 3 : Quelle gouvernance fédérale pour le sport de haut niveau ?

Thème 4 : Quel rôle pour les territoires dans le sport de haut niveau ?

Pistes de discussion : Quelle mise en cohérence des politiques territoriales en direction du sport de haut niveau ? Quelle compétence pour quel acteur ? Comment les évolutions territoriales influent-elles sur l'organisation du sport de haut niveau sur les territoires ? Quel lien avec les CREPS, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités ?

2. Réforme Territoriale

Philippe LESCURE rappelle les prochaines échéances de la mise en oeuvre de la réforme territoriale et souhaite faire un point d'étape.

Il informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain CA (29 octobre 2016) et qu'un temps important y sera consacré à l'occasion du prochain séminaire des Président-e-s de ligues régionales qui se tiendra à Lille en novembre prochain.

Cédric GOSSE, Vice-président en charge de la relation avec les Ligues régionales, précise aux participants que le Centre de Droit et d'Economie du Sport a été interrogé afin que soient précisées les obligations fédérales en matière de validation des traités de fusion. Il apparaît que la F.F.TRI. n'a aucune obligation en matière de validation des traités de fusion, **la seule obligation étant de valider les statuts des nouvelles ligues.**

Compte tenu de cette information, le BE a décidé de réviser les points 8.2.5. et 8.2.8. du PV du Conseil d'Administration du 27 février 2016 :

- **le BE contrôlera et validera uniquement les statuts des nouvelles ligues** (le BE ne contrôlera pas et ne validera pas les traités de fusion avant adoption par les Comités Directeurs respectifs de chaque ligue concernée par la réforme)
- les étapes 12 et 13 du calendrier général de mise en place de la réforme sont renommées de la manière suivante "**validation des statuts**" (au lieu de "validation des traités de fusion")

Le Centre de Droit et d'Economie du Sport a également été interrogé à propos des éventuelles responsabilités qui peuvent être engagées en cas d'irrégularités identifiées après l'adoption des traités de fusion par les nouveaux territoires :

- Si l'irrégularité constitue une simple erreur (une méprise) non déterminante dans la conclusion du traité, cela ne remet pas en cause la fusion et la nouvelle ligue fera son affaire de la gestion du ou des problèmes ainsi mis à jour ;
- Si l'irrégularité constitue une erreur substantielle dans la conclusion du traité, autrement dit une erreur qui est telle que si la ligue contractante avait connu la réalité, elle n'aurait pas signé le traité de fusion, cela peut alors remettre en cause la fusion par une action en nullité pour vice du consentement exercée par la ligue « trompée » ;
- Si l'irrégularité constitue une faute de gestion caractérisée et que cela peut être prouvée, la responsabilité civile personnelle du ou des dirigeants concernés peut être recherchée ;
- Si l'irrégularité constitue une fraude (faute intentionnelle), la responsabilité pénale du ou des dirigeants concernés peut être recherchée.

Par ailleurs, le Centre de Droit et d'Economie du Sport précise que les irrégularités qui porteraient sur la tenue des assemblées générales d'approbation de la fusion, telles que le non-respect des conditions de quorum ou de majorité requises par les statuts, sont également susceptibles d'entraîner l'annulation de la délibération portant approbation de la fusion.

En ce qui concerne la proposition de prestation du cabinet accord-sport relative à l'accompagnement sur l'élaboration des traités de fusion, le BE a confirmé la possibilité optionnelle pour les ligues régionales de faire appel à l'accompagnement proposé par le cabinet Accord Sport sur les thématiques suivantes aux fins de sécuriser leurs démarches :

- **diagnostic et accompagnement au rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire fasse appel à Accord Sport pour cette prestation)
 - 3000 € HT par nouvelle ligue pour 25h de consultation (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
 - frais de déplacement en sus
- **rédaction du traité de fusion** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic)
 - 2000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
- **assistance à la finalisation du rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic et de rédaction du traité)
 - 1000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

Il rappelle que Stéphane ZIMMER, Guillaume FRITSCH et lui même sont à la disposition des ligues afin de les aider dans le processus et assurer un accompagnement le plus précis possible.

3. SwimRun / Raids

Jean Michel BUNIET, vice-président en charge du Développement, rappelle que la demande de délégation effectuée au Ministère serait effective à compter du 01 janvier 2017. Il informe les participants de l'arrivée de Madame Claire GROSSEUVRE, Conseillère Technique Nationale, qui sera en charge, entre autres, du développement de cette discipline au sein de la F.F.TRI..

Il précise également qu'un courrier sera prochainement adressé aux ligues régionales précisant :

- qu'une demande de délégation pour les raids a été effectuée suite au rapprochement opéré entre la F.F.TRI. et la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN) ;
- que le rapprochement avec la FRMN se déroule selon le calendrier prévu, dans un climat très favorable ;
- qu'il convient d'accueillir les clubs de raids dans les meilleures conditions possibles (statuts, quotas d'arbitrage...).

Ce courrier précisera également l'avancée des travaux sur la question des SwimRun.

Jean-Michel BUNIET informe les membres du CA et les Président-e-s de ligues régionales de la tenue d'une réunion de réflexion sur le SwimRun, au ministère, le 19 septembre dernier en présence de représentants du ministère en charge des sports, d'organiseurs de SwimRun et de la F.F.TRI..

A l'image du rapprochement réalisé avec la Fédération des Raids Multisports de Nature, il s'agit d'étudier les possibilités d'attribution d'une délégation "SwimRun" en intégrant un minimum de contraintes réglementaires ou sécuritaires et non pas d'uniformiser ou d'aseptiser la discipline.

4. Informations diverses

Le Président, Philippe LESCURE, rappelle les dates des prochaines réunions institutionnelles : le Conseil d'Administration téléphoné du 18 octobre prochain consacré à la RGF, le CA du 29 octobre 2016, au CNOSF, et le séminaire des Président-e-s de ligues régionales, les 18, 19 et 20 novembre prochains à Lille. Il invite les Président-e-s de ligues à réfléchir d'ores et déjà aux thèmes qu'ils souhaitent voire aborder à l'occasion du séminaire.

Philippe LESCURE informe également les participants de la création d'un groupe de travail consacré à l'évolution du Championnat de France de Triathlon de Division 1.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration et les Président-e-s de ligues régionales pour leur participation.



Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION TELEPHONE

MARDI 18 OCTOBRE 2016 - 18H00/19H30

Présent(s)	BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BRAHIM Narjess, BUNIET Jean-Michel, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, DUPONT Anne-Charlotte, FRITSCH Guillaume, GOSSE Cédric, GODEL Pascal, GROSSETETE Jean-Marc, HARRISON Jessica, HUOT-JEANMAIRE Françoise, LEBRUN Marlène, LESCURE Philippe, LHUISSIER François, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MONSERAT Michelle, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SOIN Patrick, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	CHABANNES Emmanuel, FRIZZA Dominique, GASQUET Frank, GAUTHIER Valérie, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, LEGRAND Christophe, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE LA RGF

1.1. Proposition 1 de la CNR : § 4.3

Rendre obligatoire les modalités de pénalités comme suit :

Zone de pénalité obligatoire pour Distance L / XL / XXL

Boucle de pénalité obligatoire pour Distance XS / S / M

Il est proposé que la modification ci dessus ne soit applicable que sur 5 ligues tests volontaires en 2017 :

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.2. Proposition 2 : § 7.2

Donner à l'organisateur deux possibilités d'organisation des équipes relais, l'une d'elles permettant d'ouvrir l'accès aux relais (1 discipline) pour les jeunes de la manière suivante :

- *Mini-poussins : Jeunes 8-11*
- *Poussins : Jeunes 10-13*
- *Pupilles : Jeunes 12-19*
- *Benjamins : Distance XS*
- *Minimes : Distance S*
- *Cadets : Distance M*
- *Juniors : Distance L*

Vote : 1 seule possibilité de relais

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

Vote : accès pour les jeunes

- *Mini-poussins : Jeunes 8-11*
- *Poussins : Jeunes 10-13*
- *Pupilles : Jeunes 12-19*
- *Benjamins : Distance XS*
- *Minimes : Distance S*
- *Cadets : Distance M*
- *Juniors : Distance L*

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.3. Proposition 3 : § 5.8

Épreuves pour tous : Supprimer la phrase : " Les fermetures des trifonctions pourront être ouvertes jusqu'au bas du sternum maximum"

Contre le retrait de cette phrase, préciser " Les fermetures des trifonctions pourront être ouvertes jusqu'au bas du sternum maximum **à moins de 200m de l'arrivée** "

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.4. Proposition 4 : § 10.1

Grandes épreuves: Championnat de France Cross Triathlon / Aquathlon

Création un classement Toutes catégories (scratch) en lieu et place du classement seniors et masters, et également un classement par G.A

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.5. Proposition 5 : § 10.1

Grandes épreuves: l'attribution d'un titre pour une catégorie d'âge

Uniquement possible s'il y a plus de 3 athlètes de la même catégorie d'âge, et de même sexe, au départ de l'épreuve.

Pour	Contre	Abstention
	majorité	

1.6. Proposition 6 : § 10.2 , § 12.4

Grandes épreuves: Dans l'éventualité de l'utilisation d'une tenue de cérémonie par les clubs, celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue.

Une tenue de cérémonie, en plus de la tenue de course, peut être prévue par les clubs pour se présenter lors des protocoles, intégrant un liseré au col ou aux manches (celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue).

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.7. Proposition 7 : § 10.3

Grandes épreuves: Les modalités d'organisation des ½ finales font l'objet de préconisations de la CNGE, et plus de la Direction technique Nationale.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.8. Proposition 5 : § 12.2

Grandes épreuves : Les clubs sont tenus d'inscrire une équipe, jusqu'à 10 athlètes pouvant entrer dans la composition de cette dernière, au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape. La composition de l'équipe prenant le départ, parmi les 10 athlètes inscrits, doit être communiquée à l'arbitre principal au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.9. Proposition 9 : § 10.1

Grandes épreuves: Championnat France Aquathlon sur distance S uniquement

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

Le CA valide cette proposition et demande que le taux de participation soit étudié sur une période de 2 ans. Une révision de cette position pourra être envisagée en cas de diminution du nombre de participants par rapport aux éditions sur Distance M.

1.10. Proposition 10 : §10.10 . § 1.6

Raid : définition + Description des championnats de France

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.11. Proposition 11 : § 1.6

Swimrun : définition

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.12. Proposition 12 : § 12.5

Grandes épreuves: Définition du coaching (championnats de France des clubs)

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.13. Proposition 13 : Épreuve pour tous

Dans un relais, la partie course à pied pourra être effectuée dans son intégralité par l'ensemble de l'équipe à condition de ne pas gêner la progression des autres concurrents, de rester groupés. Les coéquipiers ne pourront ni se pousser ni se tracter par quelque moyen que ce soit.

Point reporté au prochain CA.

1.14. Proposition 14 : Surveillance médicale

Proposition de suppression de la surveillance médicale pour les athlètes supplémentaires : cette proposition n'est pas présentée par la CNR après avis de la Commission Nationale Médicale.

Cette proposition est rejetée, il est décidé le maintien de la surveillance médicale pour les athlètes supplémentaires. Le sujet sera étudié en 2017 en fonction de l'évolution des textes ministériels et de la Division 1

1.15. Proposition 15 : § 4.3

Toutes épreuves : Le carton bleu remplace le carton noir

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.16. Proposition 16 : § 1.2

Administration : Ajout du pass stage

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.17. Proposition 17 : § 1.4 (déjà acté par le CA du 13 juin 2015)

Administration : Le paiement des droits de mutations et de formation s'effectue en ligne par carte bleue.

Le Président LESCURE rappelle que cette disposition a été adoptée à l'unanimité des présents lors du CA du 13 juin 2015, pour une mise en application au 1er septembre 2016. Néanmoins au regard des remarques formulées sur les difficultés rencontrées, le Président propose de compléter ce dispositif de paiement par CB par un dispositif transitoire à définir.

Ce sujet sera une nouvelle fois traité lors du CA du 29 octobre prochain, les propositions techniques transitoires pouvant être mises en place seront évoquées à cette occasion.

Un courrier d'information sera adressé rapidement aux Président-e-s de Ligues régionales.

1.18. Proposition 18 : § 12.4

Grandes épreuves: Epreuve de D1 Triathlon : une équipe de 3 ou 4 athlètes est autorisée, mais une pénalité en point est appliquée.

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.19. Proposition 19 : § 12,1

Grandes épreuves: révision des droits d'accès en D1 : aucun droit d'accès demandé si le club est labellisé à minima « Ecole de Triathlon »*

Pour	Contre	Abstention
	majorité	

Les propositions de modifications de la RGF non étudiées lors de ce CA seront étudiées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SAMEDI 29 OCTOBRE 2016 - 09H00/18H00
PARIS

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGNET Frank, BOISSIERE Daniel, BUNIET Jean-Michel, BRAHIM Narjess, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, EKAMBI Stéphanie, FRITSCH Guillaume, GASQUET Frank, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Jean-Marc, HARRISON Jessica, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LAPARADE Jacques, LEBRUN Marlène, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LHUISSIER François, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MONSERAT Michelle, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry, SOIN Patrick,, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	BIGOT Pierre, DUPONT Anne-Charlotte, , FRIZZA Dominique, GAUTHIER Valérie.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016 :

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences

Patrick SOIN, Secrétaire Général, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 30 septembre 2016 :

- 49 963 licences au 30/09/2016 contre 45 844 au 30/09/2015, soit une progression de +8,98%
- 810 clubs au 30/09/2016 contre 793 au 30/09/2015, soit une progression de +2,14%.

1.2. Siège Fédéral : point de situation

Patrick SOIN, informe les membres du CA que l'audience du 24 octobre 2016 s'est soldée par un nouveau report. La prochaine audience est prévue le 28 novembre prochain. Le fond du dossier devrait être jugé à cette occasion, quelles que soient les demandes de report.

1.3. Point Rh

Patrick SOIN, Secrétaire Général, informe les membres du CA des derniers mouvements de personnels :

- CDD de Benjamin BOUF au service Vie Sportive renouvelé pour une période de 6 mois,
- CDD de Marine MIGEON au service Communication et Marketing pour une durée de 6 mois,
- Renouvellement de la période probatoire de 6 mois de Pierre BORDELOT, Responsable Vie Sportive,
- Recrutement en cours au service Secrétariat fédéral d'une Standardiste/assistante administrative en CDD pour une durée de 6 mois, compte tenu du fait que nous ne pouvons plus établir de contrat d'emploi d'avenir (initialement prévu), le quota en Seine Saint Denis étant atteint.

Patrick SOIN, rappelle que dans le cadre du bien être au travail, des séances de sport, relaxation...sont proposées aux salariés une fois par mois.

1.4. Point d'étape : Espace Tri 2.0

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du Développement, informe les membres du CA que le BE a confirmé que le principe adopté lors du CA en juin 2015 (paiement par CB) était une orientation à privilégier et à développer mais propose la mise en place d'un système de paiement hors ligne de manière temporaire et transitoire pour pallier les difficultés rencontrées par certains clubs.

Le traitement manuel sera réalisé une fois par mois au siège fédéral (le dernier vendredi de chaque mois).

Dans la prochaine version d'Espace Tri, il sera prévu de permettre aux licenciés de régler par CB les frais associés à leur mutation.

Emmanuel CHABANNES, Trésorier, insiste sur le fait que ce système de paiement hors ligne ne sera utilisé que de manière transitoire et uniquement pour cette année.

Cette proposition est validé à l'unanimité.

1.5. Organisation et ODJ Séminaire des Président-e-s de Ligues

Jean Michel BUNIET présente aux membres du CA le projet d'ordre du jour et le programme du prochain Séminaire des Président-es de ligues qui se tiendra les 18,19 et 20 novembre prochains à Lille.

Vendredi 18 novembre 2016

17h00 - 19h00	Sport santé / Sport loisir : <ul style="list-style-type: none"> • Quelle ouverture de nos pratiques à ces publics • Quelles conséquences pour notre fédération 	Président-e-s de ligues CTL Arbitres
------------------	--	---

Samedi 19 novembre 2016

08h30 08h45	Ouverture du Séminaire	Jean Michel BUNIET Philippe LESCURE
08h45 10h45	La réforme territoriale	Cédric GOSSE
11h00 12h00	Information sur le développement des inscriptions en ligne	E.CHABANNES Jean Michel BUNIET
12h00 13h00	Rôle des Ligues Régionales dans le Projet de Performance Fédéral / Partie 01	Dominique FRIZZA Frank BIGNET
14h30 15h45	Rôle des Ligues Régionales dans le Projet de Performance Fédéral / Partie 02	Dominique FRIZZA Frank BIGNET
16h00 17h30	Baptême cyclisme sur piste	

Dimanche 20 novembre 2016

08h30 09h30	Les nouvelles pratiques et les nouvelles offres au sein de la F.F.TRI.	Jean-Michel BUNIET
09h30 10h30	Présentations Professionnalisation et Enquête métier	Agnès FANJAUD Bertrand MEYER
10h45 11h30	Interventions et questions des Président-e-s de ligues	Philippe LESCURE
11h30 11h45	Conclusion et clôture du séminaire	Philippe LESCURE

1.6. Saisine par voie électronique

Conformément au décret n° 2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, les collectivités territoriales et les fédérations sportives délégataires d'une mission de service public (ainsi que leurs organes déconcentrés : ligues régionales et comités départementaux) vont devoir mettre en place à compter du 7 novembre 2016 un dispositif de saisine par voie électronique :

- soit par téléprocédure,
- soit par formulaire de contact
- soit par email.

Le BE a validé l'ouverture de la saisine électronique, sur un mail dédié SVE@fftri.com, pour les sujets pour lesquels notre Réglementation Sportive impose l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (hors discipline et antidopage) :

- les demandes de dérogation auprès de la CNS
- les contestations auprès de la CNS des décisions de la CNGE (pénalités) / nota en cas de pénalités financières, le chèque devra être transmis par courrier
- les réclamations adressées à la CNS

- les appels auprès du BE pour contester les décisions de la CNS prises dans le cadre des procédures de réclamation et de contestation)

Les accusés de réception et/ou d'enregistrement seront gérés manuellement.

Ce nouveau procédé est intégré dans le projet de Réglementation Sportive 2017.

NOTA : les modalités techniques de saisine par voie électronique ont été modifiées par le CA du 16 novembre 2016, la saisine s'effectue via le formulaire de contact mis en place.

1.7. Procédure électorale

Guillaume FRITSCH, Président de la Commission Nationale Électorale, précise que la procédure électorale est en cours de finalisation et propose d'y intégrer :

- les conditions de prise en charge des membres du CA sortant / entrant, des candidat-e-s non élu-e-s
- les modalités de présentation, en séance, des projets des candidat-e-s à la présidence de la F.F.TRI.
- les modalités de présentation, en séance, des candidat-e-s au CA

Le CA valide à la majorité les conditions et modalités suivantes :

- **Membres du CA sortants (candidats à l'élection ou non, réélus ou non)**
 - les réservations sont effectuées et payées par la F.F.TRI., à défaut les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement seront remboursés dans le respect des procédures fédérales en vigueur, et sur présentation de justificatifs.
- **Nouveaux membres du CA entrants**
 - les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement seront remboursés dans le respect des procédures fédérales en vigueur, et sur présentation de justificatifs.
- **Candidat-e-s non élu-e-s**
 - aucune prise en charge fédérale
- **Présentation, en séance, des projets des candidat-e-s à la présidence de la F.F.TRI. :**
 - 10 minutes de présentation par candidat en séance. Dans la mesure où les projets sont transmis en amont, aucun débat, ni séquence de questions / réponses, ne seront autorisés en séance.
- **Présentation des candidat-e-s au CA :**
 - possibilité de transmettre un CV, un document de présentation ou de motivation (sans restriction de nombre de pages) en même temps que la candidature. Ces éléments seront rendus accessibles par voie électronique (Google Site dédié à l'AG fédérale notamment).
 - 1 minute de présentation en séance
 - en cas d'absence le jour de l'AG, le candidat a la possibilité de transmettre une vidéo de présentation d'une durée maximum d'1 minute

Ces éléments seront intégrés dans la procédure électorale qui sera diffusée prochainement (publication sur le site internet, envoi aux ligues régionales, newsletter...).

A l'issue des discussions effectuées sur les élections, Philippe LESCURE fait part au Conseil d'Administration de sa candidature à la Présidence de la F.F.TRI. Florent ROY, membre du CA, a également informé les membres du CA de sa candidature à la Présidence.

Alain COURPRON s'interroge sur les modalités de prises en charge des frais de campagne des candidat-e-s à la Présidence ; il insiste sur la nécessité que soit respecté le principe d'égalité de traitement des candidat-e-s, qu'ils soient candidat-e-s/candidat-e-s ou candidat-e-s/Président-e-s.

Le Conseil d'Administration précise qu'aucune enveloppe budgétaire n'est prévue et que les candidat-e-s à la Présidence gèrent leurs campagnes à leurs frais personnels.

Le Président, Philippe LESCURE, confirme son attachement à dissocier ses actions au titre de sa fonction actuelle de Président de celles qu'il pourrait mener au titre de sa candidature. Il ajoute que les membres du BE qui seraient amenés à représenter la F.F.TRI. sur, notamment, des AG de ligues régionales, le feront au titre de leur fonction fédérale et ne feront campagne pour aucun des candidat-e-s déclaré-e-s.

1.8. Vacance poste BE

Philippe LESCURE, Président, revient sur la récente démission de Dominique SAGARY de son poste de Vice-président en charge de la Vie Sportive et rappelle donc que le poste est vacant. A titre exceptionnel et compte tenu de la date proche de la prochaine Assemblée Générale Fédérale électorale, le Président souhaite recueillir l'avis du Conseil d'Administration afin de ne pas nommer un-e- nouveau-elle Vice-président-e pour la durée restante de l'olympiade (4 mois et demi).

Les membres du CA valident cette proposition à l'unanimité.

1.9. Proposition de modification de la RGF

Ce point est reporté au CA téléphoné du 16 novembre 2016.

2. Trésorerie Générale

2.1. Projet de budget prévisionnel 2017

Emmanuel CHABANNES, Trésorier, informe les membres du CA que compte tenu du fait qu'un certain nombre de commissions n'a pas encore fait remonter leurs demandes pour 2017, le projet de budget 2017 ne peut pas encore être présenté.

2.2. Contrôle de gestion de la CNF sur la situation au 31/08/2016

Alain COURPRON, Président de la Commission Nationale Financière, présente le bilan trimestriel de la CNF.

Alain COURPRON en profite pour remercier Odile NJOUANDJA et Clélia GIBEAUX, la Comptable et l'Assistante Comptable pour leur travail et leur engagement.

Les résultats au 30 septembre 2016 sont présentés et l'estimation du résultat global est à -15 000 euros.

3. Triathlon Événements

3.1. Présentation de MOVE PUBLISHING par Philippe SPANGHERO

Philippe SPANGHERO, Directeur Général de MOVE PUBLISHING présente la société MOVE PUBLISHING EVENTS et présente un point sur les organisations à venir.

3.2. Point général :

3.2.1. Nice 2016

Après la tragédie du 14 juillet à Nice, la Ville de Nice au terme de nombreux échanges avec l'Etat a estimé que le dispositif de sécurité nécessite un engagement trop important de forces de l'ordre déjà beaucoup mobilisées par ailleurs et toutes les épreuves de triathlon ont été annulées deux semaines avant la date prévue initialement (Course Elite du Grand Prix de D1, Championnats de France Groupes d'âges et course open).

Les concurrents engagés ont été remboursés de leur frais d'inscription.

Cette annulation tardive a un impact de près de 55.000 € HT sur les comptes de l'organisateur et il a été demandé à la Ville de Nice de prendre cette somme à sa charge.

Pour 2017, la date prévisionnelle (en attente de validation) de l'épreuve est prévue aux 23&24 septembre. L'implantation prévue est identique à celle de 2015 : promenade des Anglais, Théâtre de Verdure, quai des Etats Unis.

3.2.2. Embrun 2016/2017

L'opération 2016 a été bénéficiaire et l'organisation est reconduite pour 2017.

3.2.3. Paris 2017

Le Triathlon de Paris aura lieu le 2 juillet 2017

L'ouverture des inscriptions est prévue le 17 novembre 2017.

3.2.4. Bike and Run Paris 2017

Le Bike & Run de Paris 2017 aura lieu le 26 mars 2017.

Le site de départ, d'arrivée et le village se situeront dans le Parc André Citroën.

Une épreuve pour les jeunes (à partir de 10 ans) sera également proposée.

4. Marketing / Communication

4.1. Equipementier 2017/2020

Suite au retrait d'Adidas au 31 décembre 2016, Frank GASQUET, Vice-président en charge de la Communication et du Marketing, fait savoir au CA que des négociations sont actuellement en cours avec différents équipementiers. Une décision devrait être prise avant fin décembre pour le choix d'un équipementier.

4.2. Perspectives partenariats

Frank GASQUET présente également les différentes perspectives de partenariats. Le Président indique qu'il doit prochainement effectuer un certain nombre de rendez vous avec des partenaires potentiels.

5. Vie Sportive

5.1. Calendrier GEF 2017

Christophe LEGRAND, Président de la Commission Nationale des Grandes Epreuves, présente aux membres du CA le calendrier des GEF 2017 validé par le BE du 17 octobre dernier :

Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon GRAND PRIX F.F.TRI.

- DUNKERQUE (59), 21 mai
- VALENCE (26), 2-juil.
- GRAY (70), 23-juil., sous réserve de confirmation écrite de l'organisateur de GRAY avant le 28-octobre

Championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon

- LA ROCHELLE (17), 10 juin
- ANGERS (49), 22 juillet

Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon

- 1/2 Finale zone C : VALENCE (26) 2-juil.

Championnat de France Individuel Groupes d'Âge de Triathlon

- GRAY (70) 16-juillet

Championnat de France Individuel distance L de Triathlon

- DIJON (21) 2-juil.

Championnat de France Jeunes de Triathlon

- PIERRELATTE (26) 03 juin

Championnat de France de Cross-Triathlon

- CALVI (2B) 14 mai

Championnat de France de Paratriathlon

- GRAVELINES (59) 3-sept.

Championnat de France des Clubs de Division 1 de Duathlon GRAND PRIX F.F.TRI. et Championnat de France des Clubs Masculins de Division 2 de Duathlon

- D1 / D2 PAILLENCOURT (59) 26-mars
- D1 / D2 PARTHENAY (79) 09 avril
- D1 / D2 LIÉVIN (62) - CLM 14 mai
- D1 / D2 EVREUX (27) 10 septembre
- Finale D1 NOYON (60) 24 septembre

Championnat de France des Clubs Féminins de Division 2 de Duathlon

- 1/2 Finale zone A LIÉVIN (62) - CLM 14 mai
- 1/2 Finale zone B PARTHENAY (79) 9 avril
- Finale NOYON (60) 24 septembre

Championnat de France des Clubs Masculins de Division 3 de Duathlon

- 1/2 Finale zone A LIÉVIN (62) - CLM 14 mai
- 1/2 Finale zone B PARTHENAY (79) 9 avril
- Finale NOYON (60) 24 septembre

Championnat de France Individuel Elite & U23 de Duathlon

- PAILLENCOURT (59) 26-mars

Championnat de France Individuel distance L de Duathlon

- VERRUYES (79) 2 juillet

Championnat de France Jeunes de Duathlon

- BONDOUFLE (91) 2-avr.

Coupe de France des Clubs de Duathlon

- pas de candidat à ce jour

Championnat de France d'Aquathlon

- MONTCEAU-LES-MINES (71) 8 juillet

Championnat de France Bike & Run

- CALAIS (62) 5 mars

Championnat de France des Raids - Jeunes

- LE TOUQUET (62) 8 avril

Championnat de France des Raids - Adultes

- MENDE (48) 8 juillet

Championnat de France Jeunes de triathlon

- PIERRELATTE 3 juin

5.2. Groupe de travail réflexion GP D1

Jacky BAUDRAND fait un point d'étape des travaux actuellement menés par le groupe de travail "réflexion GP D1" qui a été mis en place depuis le début du mois de septembre 2016.

Il rappelle l'objectif de ce groupe de travail : comment faire évoluer le circuit D1 en le rendant plus attrayant, en revisitant son format, sa temporalité pour nos publics et nos licenciés.

Il indique que 3 sous-groupes sont constitués pour mener les réflexions :

- *le circuit et les organisateurs, piloté par Christophe LEGRAND,*
- *les critères sportifs, piloté par Jean Baptiste PREZELIN,*
- *la communication, relations TV, plans de communication, piloté par Jacky BAUDRAND.*

Les travaux de ces sous groupes seront restitués fin novembre 2016 et feront l'objet d'une analyse déterminant, entre autres, les forces et les faiblesses. Des préconisations seront ensuite présentées au Conseil d'Administration pour une mise en place en 2018.

6. Développement

6.1. Raids/SwimRun

Jean Michel BUNIET, Vice-président en charge du développement, rappelle qu'un courrier a été envoyé aux Président-e-s de Ligues par le Président pour rappeler le rapprochement opéré entre la Fédération des Raids Multisports de Nature et la F.F.TRI., prévoir les demandes d'affiliation des clubs de raids et anticiper les questions relatives à la validation des statuts ainsi que celles des quotas d'arbitre.

Dans le cadre du rapprochement de la F.F.TRI. avec la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN), ont été identifiés des territoires (ligues régionales ou secteurs géographiques) au sein desquels le nombre de clubs ou d'organisateur est significatif ou pour lesquels ce rapprochement suscite des interrogations.

Hervé SIMON, Président de la Fédération des Raids Multisports de Nature (FRMN), et Jean-Michel BUNIET, Vice Président en charge du Développement, vont organiser des rencontres afin de présenter aux responsables de ces structures l'organisation de la F.F.TRI. et notre mode de fonctionnement. Ils seront accompagnés par des Conseillers Techniques Nationaux, Claire GROSSOEUVRE et Alexandre DODU :

- Provence-Alpes (Avignon, 24/10/16)
- Languedoc Roussillon (Montpellier, 07/11/16)
- Midi Pyrénées (Toulouse, 08/11/16)
- Rhône Alpes (Lyon, 28/11/16)
- Auvergne (Clermont Ferrand, 29/11/16)

Jean-Michel BUNIET s'est déplacé à BEAULIEU (SwimRun Côte d'Azur, samedi 23 et dimanche 24 octobre 2016) pour répondre aux interrogations que peuvent se poser concurrents et organisateurs quant au positionnement de la F.F.TRI., qui a demandé au Ministère chargé des Sports la délégation des SwimRun.

Lorsque les règles techniques et de sécurité (RTS) des raids seront finalisés, les RTS des Swimrun seront rédigées.

6.2. Plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme

Michelle MONSERAT, Présidente de la Commission Nationale Féminine, présente un point d'information. Elle précise que la F.F.TRI. fait le choix de s'associer au plan d'actions et de mobilisation contre le sexisme et de s'investir aux côtés des pouvoirs publics. Dès à présent, la F.F.TRI. s'engage donc à :

- rendre visible le sexisme qui se manifeste dans la vie quotidienne des femmes – au travail, dans l'espace public, dans la sphère privée et familiale, dans le sport, la culture, ou encore les médias ;
- mettre en lumière les femmes qui, dans tous ces domaines, font face, innovent, agissent, produisent et dont le travail, la création, l'engagement sont souvent maintenus dans l'ombre ;
- agir pour que chacun, dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi dans sa vie personnelle, amicale, familiale, ou dans son rôle de parent, fasse reculer tout ce qui porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes.

7. Haut Niveau / International / Médical

7.1. Etats fédéraux du sport de haut niveau

La F.F.TRI. réunira différents acteurs de la vie fédérale le 03 décembre 2016 à Paris, afin d'établir un bilan des JO et de l'Olympiade. A cette occasion, des perspectives ou préconisations d'évolution pourront être apportées.

Pour cela, la Direction Technique Nationale élabore un document permettant à chacune et chacun de partager le bilan de l'olympiade.

Plusieurs thématiques seront abordées auprès de différents acteurs fédéraux :

- Quelle définition du sport de haut niveau ?
- Comment optimiser la performance et le projet olympique/paralympique ?
- Comment le sport pour tous peut-il préfigurer le sport de haut niveau ?
- Quelle gouvernance pour le sport de haut niveau ?
- Quel rôle pour les territoires dans le sport de haut niveau ?
- Comment préparer le sport de haut niveau à son projet de vie ?

Ces thématiques seront également abordées lors du colloque de la DTN, celui des CTL et le séminaire des Présidents de Ligues Régionales.

7.2. Résultats appel à projet de Recherche et de Développement 2016

Ce point est reporté au CA ouvert aux Président-e-s de ligues du 25 février 2017.

7.3. Congrès ITU / FRATRI

Denis JAEGER, Président de la Commission Nationale des Affaires Internationales, informe les membres du CA que le prochain congrès électif de l'ITU se tiendra à Madrid, le 11 décembre 2016.

Les candidatures françaises déclarées sont les suivantes :

- Bernard SAINT-JEAN : Constitution Committee
- Philippe FATTORI : Coaches Committee
- Claude MARBLE : Medical Committee

Jessica HARRISON et Yannick Bourseaux ont déjà été élus par leurs pairs, lors des Championnats du Monde de Cozumel, à l'Athletes Committee. Jessica est présidente de cette commission et représentera les athlètes à l'Executive Board de l'ITU pour les 2 prochaines années.

En marge de ce congrès, est organisée par le Président de l'association des Pays Francophones de Triathlon (FRATRI), Philippe LESCURE, un Bureau Exécutif de la FRATRI et l'Assemblée Générale de celle ci, le 09 décembre 2016, à Madrid.

8. Relation avec les Ligues Régionale / Discipline

8.1. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales, indique qu'un courrier d'information a été adressé aux ligues concernées par la fusion rappelant les dispositions adoptées par le BE en matière d'accompagnement sur le dossier de la réforme territoriale.

Cédric GOSSE précise qu'il est également demandé aux Président-e-s de ligue concernée de bien vouloir indiquer s'ils souscrivent à une ou plusieurs des solutions d'accompagnement proposées par notre cabinet d'expertise comptable Accord Sport.

Pour ce qui concerne la mise en place des associations de coordination, Cédric GOSSE rappelle que deux structures manquent encore à l'appel mais que des réunions de rapprochement sont prévues :

- Nord Pas de Calais / Picardie : réunion prévue le 05 novembre prochain
- Provence Alpes / Côte d'Azur : Des discussions vont être engagées avec les Président-e-s de ligues respectives.

Cédric GOSSE rappelle que le Bureau Exécutif a confirmé la possibilité optionnelle pour les ligues régionales de faire appel à l'accompagnement proposé par le cabinet Accord Sport sur les thématiques suivantes aux fins de sécuriser leurs démarches :

- **diagnostic et accompagnement au rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues au sein d'un même territoire fasse appel à Accord Sport pour cette prestation)
 - 3000 € HT par nouvelle ligue pour 25h de consultation (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable
 - frais de déplacement en sus
- **rédaction du traité de fusion** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic)
 - 2000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

- **assistance à la finalisation du rapprochement** (sous réserve que l'ensemble des ligues d'un même territoire ait fait appel à Accord Sport pour la phase de diagnostic et de rédaction du traité)
 - 1000 € HT par nouvelle ligue (prise en charge fédérale à hauteur de 60%)
 - 150 € HT par heure supplémentaire sur agrément préalable

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du séminaire des Président-e-s de ligues régionales.

8.2. Perspectives réforme électorale 2018 (AG 2017)

Alain COURPRON présente un point d'étape des travaux engagés par le groupe de travail "élections".

Il souhaite recueillir l'avis du CA quant aux premières orientations proposées par le groupe de travail dont certaines sont encore en attente de validation juridique :

- Concernant la répartition des voix par territoire : à la majorité, les membres du CA, retiennent préférentiellement l'orientation suivante : **50% de voix fixes attribuées de manière équitable et 50% des voix attribuées en fonction des nombre des licenciés.**
- Concernant le nombre de représentants votant à l'AG fédérale (grands électeurs) : à la majorité, les membres du CA, retiennent préférentiellement l'orientation suivante : **3 représentants (le Président de la ligue, un représentant des clubs et un représentant des organisateurs) par territoire, sous réserve de validation juridique.**

Une prochaine réunion est prévue le 14 novembre en présence d'un avocat et un document de présentation sera finalisé pour le séminaire des Président-e-s de Ligues. Ce point sera également inscrit à l'ordre du jour du BE de décembre, du CA de février pour être présenté pour validation à l'AG de mars 2017.

Philippe LESCURE salue le travail effectué et les orientations proposées.

8.3. Nouveau règlement disciplinaire à adopter lors de l'AG de mars 2017

Les services juridiques du CNOSF ont transmis une note aux fédérations précisant que le décret n°2016-1054, paru au Journal officiel du 03 août 2016, est venu modifier les dispositions du règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées.

Ce décret, résultant de la volonté du mouvement sportif de moderniser et simplifier les procédures disciplinaires, apporte un certain nombre de modifications parmi lesquelles on peut retenir :

- La possibilité pour les fédérations d'adopter des dispositions complémentaires au règlement disciplinaire type ;
- L'extension du champ disciplinaire aux dirigeants et licenciés de fait ainsi qu'aux personnes licenciées au moment des faits ;

- La possibilité de recourir au courrier électronique pour un certain nombre d'actes (convocation, notification de décision), ainsi qu'aux conférences audiovisuelles pour tout ou partie des débats ;
- La réduction des délais de convocation (de 15 à 7 jours) et de procédure (de 3 mois à 10 semaines en 1ère instance, de 6 mois à 4 mois au total). Ces délais peuvent toutefois être prorogés d'un mois en cas de circonstances exceptionnelles ;
- La suppression de l'automatisme du caractère suspensif de l'appel ;
- La confirmation de la possibilité de prononcer des mesures conservatoires ;
- La modification de la liste des sanctions prévues par le règlement, offrant davantage de souplesse aux fédérations et inscrivant la possibilité, sous conditions, de sanctions automatiques.

La date limite d'adoption du règlement disciplinaire par les fédérations est fixée au 1er juillet 2017.

Par ailleurs, le décret modifie également l'annexe I-V du code du sport (Dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées) afin de permettre aux fédérations de prévoir l'adoption du règlement disciplinaire par une instance collégiale autre que l'assemblée générale.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION TELEPHONE

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016 - 18H00/20H00

Présent(s)	BIGNET Frank, BIGOT Pierre, BUNIET Jean-Michel, BRAHIM Narjess, COURPRON Alain, DHELENS Pierre, DUPONT Anne-Charlotte, FRITSCH Guillaume, FRIZZA Dominique, GODEL Pascal, GROSSETETE Jean-Marc, HUOT-JEANMAIRE Françoise, JAEGER Denis, LEBRUN Marlène, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LHUISSIER François, MAIRE Denis, MARCHE Denis, MONSERAT Michelle, PEIFFER David, PY Alexandre, ROY Florent, SOIN Patrick, VIDIL Andrée, ZIENKIEWICZ Jean-Claude.
Absent(s)/ excusé(s)	BOISSIERE Daniel, CHABANNES Emmanuel, DHELENS Pierre, GASQUET Frank, GAUTHIER Valérie, HARRISON Jessica, LAPARADE Jacques, SAINT-JEAN Bernard, SAMMUT Thierry.

Conformément aux statuts fédéraux adoptés par l'Assemblée Générale Fédérale du 19 mars 2016:

- 2.3.1.2.16. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.2.17. *Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.18. *Tout membre qui, sans excuse valable acceptée par le Président, a manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI., perd cette qualité. Le vote par procuration et le vote par correspondance sont interdits.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

1 PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RGF (Suite et fin du CA du 18 octobre 2016)

1.1 Proposition 1 : § 10.2

Grandes épreuves: Suppression des quotas doublés pour la ligue organisatrice pour des raisons d'équité par rapport au CNJ, classement national jeune

L'examen de cette proposition de modification est reporté à l'année suivante.

1.2 Proposition 2 : § 10.2

Grandes épreuves : lors d'un championnat de France, deux classements et podium distincts sont obligatoires

- scratch (avec licenciés F.F.TRI. de nationalité étrangère)
- et championnat de France (licenciés F.F.TRI. de nationalité française)

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.3 Proposition 3 : § 12.2

Grandes épreuves : Introduire la phrase suivante "Tout classement sur une Grande Épreuve Fédérale ne sera officiellement validé qu'après épuisement de toute procédure de recours."

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.4 Proposition 4 : § 10.2 non intégré dans la RG actuelle

Grandes épreuves : Accès au titre de champion de France pour les athlètes licenciés « compétition » de la Fédération Française de Triathlon de nationalité étrangère ayant été retenus en équipe de France.

Pour	Contre	Abstention
	majorité	

1.5 Proposition 5 : § 1,4

Administratif : Ajouter « En cas de dissolution d'un club en cours de saison, les droits de mutation postérieurs à la dissolution seront remboursés au club d'accueil sur présentation du compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire de dissolution »

Pour	Contre	Abstention
	unanimité	

1.6 Proposition 6 (Commission Féminine) :

26 A Épreuve pour tous : Duo : élargir à toutes les courses (uniquement XS et S pour le moment)

26 A Épreuve pour tous : Duo : autorisation de faire un classement spécifique.

L'examen de cette proposition de modification est reporté à l'année suivante.

1.7 Proposition 7 : § 7.1

Contre la montre par équipe, précision : Chaque athlète prend et repose son vélo **personnellement** dans le box de son équipe.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.8 Proposition 8 : § 3.2

Administration : Suppression de l'obligation d'avoir l'autorisation du chef d'établissement (UNSS) pour participer à une épreuve agréée par la F.F.TRI.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.9 Proposition 9 : § 5.5

Longue Distance : L'organisateur positionne la ou les zones de pénalité en accord avec l'arbitre principal.

Pour	Contre	Abstention
	unanimité	

1.10 Proposition 10 : § 10.3

Grandes épreuves : ½ finale du championnat de France jeune de Triathlon : inscription obligatoire sur Espace Tri 2.0

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.11 Proposition 11 : § 12,6

Grandes épreuves : Montée - *descente ,Si, à l'issue de l'action 1, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, les clubs de la division inférieure sont intégrés dans l'ordre du classement dans la limite du club classé à la **cinquième septième** place (pour la D3 : hors clubs ayant une équipe en D1/D2).

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.12 Proposition 12 : §10.3

Grandes épreuves : suppression suivante : **Sont également qualifiés les athlètes composant l'équipe vainqueur du classement par équipe de la demi-finale et deux athlètes du même club et de la même catégorie d'âge ayant ou non participé à cette demi-finale.**

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.13 Proposition 13 : § 9.1

Grandes épreuves : En cas d'annulation d'une Grande Épreuve Fédérale, le Bureau Exécutif, sur proposition de la CNGE, décidera du calendrier (annulation ou solution alternative). Pour les championnats de type A, le classement général est effectué en tenant compte uniquement du classement des étapes réalisées.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.14 Proposition 14 : § 9.4

Administratif : Obligation de traitement d'une réclamation dans une ligue sous 30 jours.

Pour	Contre	Abstention
	unanimité	

1.15 Proposition 15 : Mutation : réserver la date butoir du 31 janvier pour la D1, D2, D3 (pas de contrainte pour les autres GEF)

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.16 Proposition 16 : Type de licence : permettre à un licencié F.F.TRI. Loisir ou Dirigeant, de participer à une GEF (hors D1, D2, D3) avec un pass compétition

Pour	Contre	Abstention
	unanimité	

Le CA rejette cette proposition à l'unanimité et rappelle qu l'inscription aux GEF est réservée aux licenciés FFTRI "Compétition" et invite :

- les ligues régionales à communiquer sur cette disposition lors de leurs sélectifs,
- les organisateurs à mentionner cette disposition sur le formulaire d'inscription en ligne.

1.17 Proposition 17 : certificat médical / licence

Le certificat médical doit dater de moins d'une année à la date de remise du formulaire de demande de licence et être joint à ce formulaire. (Code du Sport – Art L231-2). Conformément à l'article D. 231-1-3 du code du sport, sous réserve des dispositions des articles D. 231-1-4 et D. 231-1-5, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans.

Il doit être mentionné :

Ø Pour une licence Compétition, « absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Ø Pour une licence Loisir, la mention ci-dessus ou « sport » ou « sport à l'entraînement »

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.18 Proposition 18 : certificat médical / inscription à une épreuve

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'épreuve au jour de l'inscription à la compétition par le sportif.

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.19 Proposition 19 : points d'attache du dossard : Proposition de suppression d'obligation d'attache du dossard avec 3 points de fixation.

Pour	Contre	Abstention
	majorité	

1.20 Proposition 20 : Épreuve pour tous : Dans un relais, la partie course à pied pourra être effectuée dans son intégralité par l'ensemble de l'équipe à condition de ne pas gêner la progression des autres concurrents, de rester groupés. Les coéquipiers ne pourront ni se pousser ni se tracter par quelque moyen que ce soit.

Pour	Contre	Abstention
	majorité	

1.21 Proposition 21 : suite à réception de l'avenant au contrat d'assurance, ajuster la liste des pratiques non assurées

Mention actuelle :

Les dommages résultant des sports suivants, considérés comme sports à risque, ne sont pas couverts par l'assurance fédérale : boxe, catch, spéléologie, chasse et plongée sous-marine, motonautisme, yachting à plus de 5 miles des côtes, alpinisme, varappe, hockey sur glace, bobsleigh, skeleton, saut à ski, pratique de sports aériens, utilisation d'engins terrestres, aériens ou nautiques à moteur, rafting, sports de combat.

Mention proposée :

Sont exclus du contrat d'assurance fédéral :

- La pratique de tous sports et /ou loisirs aériens y compris les exercices acrobatiques, sauts dans le vide ou à l'élastique, paris ou défis.
- La pratique de tous sports et/ou loisir comportant l'utilisation d'engins à moteurs terrestres ou nautique

- La spéléologie, sauf lorsque cette activité est intégrée dans l'activité raid et dans le respect des règles techniques et de sécurité de la F.F.TRI.
- Le rafting, sauf lorsque cette activité est intégrée dans l'activité raid et dans le respect des règles techniques et de sécurité de la F.F.TRI..
- Les sports de combat
- La chasse

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.22 Proposition 22 : revenir sur la décision du 28 mai 2016 pour rester en cohérence avec les règles ITU en matière de prise de température de l'eau

Lors du CA de mai 2016, il a été décidé d'introduire une fourchette horaire de prise de température de l'eau : "de une à deux heures avant le départ".

L'ITU précise que la température de l'eau doit être prise "une heure avant le départ".

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

1.23 Proposition 23 : Distances SwimRun : réduire les distances SwimRun adoptées lors du CA du 18 octobre 2016, pour rester plus en cohérence avec les distances de l'Aquathlon

VOTE DU 18/10	Distance XS	Distance S	Distance M	Distance L	Distance XL	Distance XXL
Distance mini		> 8 km	> 15 km	> 30 km	> 45 km	> 70 km
Distance maxi	< 8 km	<15 km	< 30 km	< 45 km	< 70 km	

PROPOSITION	Distance XS	Distance S	Distance M	Distance L	Distance XL	Distance XXL
Distance mini		> 5 km	> 12,5 km	> 20 km	> 35 km	> 55 km
Distance maxi	< 5 km	<12,5 km	< 20 km	< 35 km	< 55 km	

Pour	Contre	Abstention
majorité		

1.24 Proposition 24 : Proposition d'évolution technique de la gestion de la saisine par voie électronique : remplacer la saisine par email par une saisine via un formulaire en ligne

Pour	Contre	Abstention
unanimité		

L'adoption de cette évolution technique annule et remplace les dispositions précédemment adoptées ou présentées lors du BE des 23/24 septembre 2016 et du CA du 29 octobre 2016. La version amendée du principe acté par la F.F.TRI. en la matière est la suivante :

SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DE LA F.F.TRI. : PRINCIPE AMENDÉ PAR DÉCISION DU CA DU 16/11/2016

Conformément au décret n° 2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, les collectivités territoriales et les fédérations sportives délégataires d'une mission de service public (ainsi que leurs organes déconcentrés : ligues régionales et comités départementaux) doivent mettre en place à compter du 7 novembre 2016 un dispositif de saisine par voie électronique :

- soit par téléprocédure,
- soit par formulaire de contact
- soit par email.

La F.F.TRI. a mis en place un **dispositif de saisine par voie électronique par formulaire en ligne** (lien direct au 16/11/2016 <http://tinyurl.com/saisine>). La saisine électronique est effective pour les sujets pour lesquels notre Réglementation Sportive impose l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (hors discipline et antidopage) :

- les demandes de dérogation auprès de la CNS
- les contestations auprès de la CNS des décisions de la CNGE (pénalités) / nota en cas de pénalités financières, le chèque devra être transmis par courrier
- les réclamations adressées à la CNS
- les appels auprès du BE pour contester les décisions de la CNS prises dans le cadre des procédures de réclamation et de contestation)

Pour chaque demande déposée via ce formulaire en ligne, un accusé de réception sera envoyé instantanément.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général